

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 2 juillet 2015

Présents : Jean-Luc CHASSAGNE, Jean-Jacques REYNAUD, Anne BOROT, Maddy MASSON, Laurence BONNETOT, Luis CRESPO, Evelyne DATARIO, Dominique MODISTA, Didier MOMBELLI, Thanh N'GUYEN,

Excusée : Angélique GARMIS (procuration à Anne BOROT)

Absents : Sébastien LEFEVRE, Frédéric GRENIER, Samya RIOTON

Signature du registre

Anne BOROT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : "renouvellement de deux contrats C.A.E." . Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

1. Révision du montant des loyers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les loyers des logements communaux sont révisibles chaque année selon le taux de l'indice de référence des loyers. Les membres du conseil, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de revaloriser le montant des loyers de 0.37 %.

Les loyers s'élèveront donc à :

- Appartement n° 1 : 333.00 €
- Appartement n° 2 : 334.23 €
- Appartement n° 3 : 409.51 €

2. Décision modificative 1 : virements de crédits

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une Décision Modificative pour procéder à un virement de crédits de l'article 2152-10 à l'article 10226, d'un montant de 1 423.00 €. Vote à l'unanimité.

3. Bilan cantine 2014 – 2015

Les membres de la commission cantine/garderie présentent au Conseil Municipal le bilan de l'année scolaire écoulée.

- Cantine : solde positif de 624.65 €
- Garderie : solde positif de 8.405.10 €

Pour l'année scolaire 2015/2016, la commission propose une augmentation du tarif des repas et de l'abonnement garderie.

Après échanges, le conseil valide, à l'unanimité moins une abstention, les tarifs suivants :

- Repas enfant : 3.20 €
- Repas adulte : 4.00 €
- Abonnement mensuel garderie : 14.00 €
- Occasionnel garderie : 2.30 €

4. Renouvellement de deux contrats C.A.E.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de renouveler le contrat C.A.E. de deux employées (cantine, garderie et T.A.P.) se terminant fin août 2015. Après échanges, autorisation lui est donnée à l'unanimité.

5 – Questions diverses

- ✓ Conformément à la loi du 11/02/2005, les établissements et installations recevant du public doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap. A compter du 01/01/2015, les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) sont mis à disposition des gestionnaires afin de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité. Les mises aux normes doivent être réalisées dans un délai de trois ans. Le dossier d'Ad'AP doit être déposé à la Préfecture au plus tard le 27/09/2015.
Monsieur le Maire propose qu'une commission travaille sur ce dossier, à l'aide de l'étude réalisée par la SOCOTEC. Trois personnes la composeront : Jean-Jacques REYNAUD, Anne BOROT et Luis CRESPO.
- ✓ Une demande a été faite par le personnel enseignant de l'école concernant une permutation de classes afin que toutes les classes maternelles soient regroupées dans un seul bâtiment. Après échanges, le conseil municipal donne son autorisation.
- ✓ L'herbe sera bientôt fauchée sur le terrain municipal se situant près du passage à niveau.

Aucun autre point n'étant à aborder, la séance est levée.

Le Maire,
E. CHASSAGNE